

L'an deux mille treize, le dix-huit mars à dix huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Syndical de la Maison intercommunale de la Petite Enfance « Les Ifs » en séance publique sous la présidence de M. Pierre BLÉVIN, *Président du SIRÉ*.

Etaient présents :

Voix délibératives :

Mmes DI BERNARDO, DECKER, LAUDINAT et PLACET.
M. RASPAUD, DE LAULANIE, COUTREAU, et MOUË.

Membre(s) suppléant(s) avec voix délibérative :

M. BONNET et SEITZ.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme PLACET.

Les procès-verbaux des deux dernières séances du Comité Syndical sont adoptés à l'unanimité.

Communications du Président

Néant

1. Débat d'orientations budgétaires 2013

Le budget est proposé par le Président et voté par le Conseil Syndical. Cependant, le vote du budget doit être précédé de l'organisation d'un débat au Conseil Syndical sur les orientations générales du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Il constitue une formalité substantielle. (*article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales du 6 février 1992*).

* RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012

Après vérification de la Trésorerie d'Épône, le résultat 2012 se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 357 612,08 €	271 920,41 €
Recettes	2 152 432,59 €	272 515,27 €
Résultats 2012 par section	-205 179,49 €	594,86 €
Résultats cumulés 2011	590 128,81 €	660 328,35 €
Résultats cumulés 2012	384 949,32 €	660 923,21 €

Soit un excédent global prévisionnel de 1 045 872,53 €.

* RESTES À RÉALISER 2012

Néant

* FONCTIONNEMENT 2013

Les activités du SIRÉ comprennent :

- ☞ La maison de la petite enfance « Les Ifs »
- ☞ La restauration collective
- ☞ Le transport scolaire
- ☞ L'école des sports
- ☞ La gestion du Parc Relais
- ☞ L'entretien des voiries intercommunales (chaussées)
- ☞ L'organisation de séjours de vacances en été
- ☞ L'organisation des consultations juridiques, la prise en charge de frais de fonctionnement du R.A.S.E.D. (téléphone et fournitures administratives ou scolaires), les subventions aux associations intercommunales et aux organismes du Collège Benjamin Franklin,...
- ☞ L'administration générale du SIRÉ
- ☞ Les actions à définir dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le fonctionnement 2013 risque d'être modifié. En effet, l'article 2 des statuts du SIRÉ fait apparaître la compétence « étude, réalisation et gestion d'une déchetterie intercommunale ». Cependant, cette compétence étant détenue par la CAMY, la Préfecture demande à ce quelle soit transférée. A ce titre, une demande de modalités à mettre en place a été faite à la CAMY. Un retour est attendu ces prochaines semaines.

* LE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS :

● Aménagement des accès à la Déchetterie intercommunale du Caillouet : <i>(100 000€ sur 15 ans - Echéances trimestrielles de 2 256,41 € - Extinction en 2018)</i>	9 025,64 €
● Acquisition terrain pour extension du Parc Relais côté Épône : <i>(120 000€ sur 15 ans - Echéances trimestrielles de 2 707,69 € - Extinction en 2018)</i>	10 830,76 €
● Création du tourne-à-gauche de la Déchetterie intercommunale du Caillouet : <i>(66 000€ sur 15 ans - Echéances trimestrielles de 1 444,23 € - Extinction en 2020)</i>	5 776,92 €
● Aménagement de la Maison de la Petite Enfance « Les Ifs » - prêt n° 1 : <i>(447 028.86€ sur 20 ans - Echéances semestrielles de 15 689,54 € - Extinction en 2025)</i>	31 379,08 €
● Aménagement de la Maison de la Petite Enfance « Les Ifs » - prêt n° 2 : <i>(1 150 000€ sur 20 ans - Echéances semestrielles de 41 634,67 € - Extinction en 2026)</i>	83 269,34 €
TOTAL	140 281,74 €

* OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT POUR 2013

Projet de construction d'une cuisine centrale.

Ce projet était lié à la décision du Conseil Général de la construction d'un nouveau collège permettant ainsi au SIRÉ la création d'une cuisine centrale dans les locaux laissés vacants.

Le Conseil Général ayant abandonné le projet de reconstruction totale, s'oriente dans l'immédiat, vers un réaménagement du collège existant.

En septembre 2012, le Conseil Général a autorisé le maintien du fonctionnement de la restauration collective tel qu'il était jusque là. Une convention a donc été signée pour une durée d'une année renouvelable 3 fois, cependant cette convention est soumise à la condition que les effectifs soient maintenus.

A l'échéance, il sera nécessaire de recourir à une solution définitive pour approvisionner les différents sites satellites (cantines, CLSH, résidence « Les Cytises », portage aux seniors) aujourd'hui livrés par la cuisine centrale du Collège Benjamin Franklin.

Il convient cette année de décider du devenir de la restauration collective et d'étudier les possibilités.

Une étude « réfection de la voie intercommunale Chemin Vert ».

Le SIAEM a réalisé les travaux d'assainissement. Une réunion des Maires d'Épône et de Mézières-sur-Seine est nécessaire pour la mise à jour des plans d'alignement préalablement au lancement d'une étude de réhabilitation de la voirie.

Monsieur le Président informe qu'il convient de rester prudent sur ce point et rappelle le projet du boulevard Renard Benoit qui n'a pu aboutir dans le cadre du SIRÉ, le Syndicat n'ayant pas la compétence requise pour une telle réalisation.

Pour mener à bien ce projet, il serait peut-être nécessaire de revoir les statuts du SIRÉ.

Une étude « Extension et aménagement du Parc Relais ».

La convention signée avec l'EPAMSA (Établissement Public d'Aménagement du Mantois en Seine Aval) chargé d'opérations de développement et de renouvellement urbains, et notamment de l'OIN (Opération d'Intérêt National Seine Aval) est toujours en vigueur. Cependant, suite à l'adhésion des trois communes à la CAMY, une évolution est à attendre, cette étude pourrait être reprise par la CAMY.

Monsieur le Président informe les membres présents qu'un rendez-vous est demandé à Monsieur le Trésorier d'Épône pour étudier la possibilité de reverser une partie de l'excédent d'investissement en fonctionnement, permettant ainsi d'atténuer la participation des communes.

Délibération n° 2013.01 adoptée à l'unanimité.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Année 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-26,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu à l'assemblée sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Après avoir entendu Monsieur le Président, il est proposé au Conseil Syndical d'indiquer que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote des budgets primitifs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

D'indiquer que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote des budgets primitifs.

Monsieur le Président et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2. Convention relative à l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque avec la Commune de La Falaise.

En 2010, le SIRÉ a adhéré au groupement de commandes proposé par le CIG pour l'achat de défibrillateurs cardiaques et accessoires permettant d'obtenir des tarifs préférentiels. Le délai imparti par le CIG n'a pas permis à la Commune de La Falaise de se réunir pour statuer sur son éventuelle adhésion à ce groupement de commande.

Bien que le délai pour les commandes ait expiré au 31 décembre 2012, le SIRÉ, en qualité d'adhérent au groupement de commandes, a encore la possibilité de procéder à la commande de défibrillateurs supplémentaires en passant directement par du fournisseur retenu par le CIG, la SARL FND - Cardio-Course.

Considérant l'intérêt de doter la Commune de La Falaise d'un défibrillateur cardiaque, il est proposé de conclure une convention entre le SIRÉ et la Commune de La Falaise pour fixer les responsabilités ainsi que les modalités de commande et de remboursement des frais correspondants.

Délibération n° 2012.02 adoptée à la majorité - 1 abstention.

CONVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE AVEC LA COMMUNE DE LA FALAISES

Soucieux d'apporter une assistance aux collectivités souhaitant faire l'acquisition de défibrillateurs cardiaques, le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la région Ile-de-France a proposé en 2010, de constituer un groupement de commandes, tel que prévu à l'article 8 du code des marchés publics, afin de mener à terme une procédure de mise en concurrence des fournisseurs qui mettront à disposition de ses membres des défibrillateurs cardiaques, accessoires et contrats de maintenance.

Le délai imparti par le CIG n'a pas permis à la Commune de La Falaise de se réunir pour statuer sur son éventuelle adhésion à ce groupement de commande.

Bien que le délai pour les commandes de fournitures ait expiré, le SIRÉ, ayant adhéré au groupement de commandes du CIG, a la possibilité de procéder à la commande de défibrillateurs supplémentaires auprès du fournisseur retenu, la SARL FND.

Considérant l'intérêt manifeste de doter la Commune de La Falaise d'un défibrillateur cardiaque, il est proposé de conclure une convention entre le SIRÉ et la Commune de La Falaise pour fixer les responsabilités de chacun ainsi que les modalités de commande et de remboursement des frais correspondants.

Entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à la majorité – 1 abstention :

- **D'approuver l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque ainsi que ses accessoires auprès de la SARL FND – Cardio-Course, attributaire du marché du CIG Grande Couronne, pour le compte de la Commune de la Falaise,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

3. Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture

Une Auxiliaire de Puériculture de la Maison Intercommunale de la Petite Enfance a obtenu le diplôme ainsi que le concours d'Educatrice de Jeunes Enfants.

Le SIRÉ n'ayant pas de poste d'EJE vacant, l'agent a été recruté au 1^{er} mars 2013 par une autre collectivité par voie de mutation.

Cependant, considérant qu'il y a un changement de grade, l'agent doit dans un premier temps, être détaché de notre collectivité pour effectuer son stage dans sa nouvelle collectivité avant titularisation dans le grade d'EJE.

A la fin de cette année de stage :

↳ soit l'agent est titularisé et mute dans sa collectivité d'accueil,

↳ soit l'agent n'est pas titularisé auquel cas il reprend son poste d'Auxiliaire de Puériculture au sein la Maison de la Petite Enfance.

Dans ce cas précis, les textes ne prévoient pas la possibilité de recruter un agent en CDD pour le remplacement d'un agent en disponibilité pour stage. En effet, l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, prévoit un remplacement uniquement en cas de congé de maladie, maternité, congé parental ou accomplissement du service national.

Il convient donc de laisser vacant le poste de l'agent détaché pour stage et de procéder à une création de poste d'Auxiliaire de Puériculture pour recruter un agent non titulaire ou en détachement d'une autre collectivité pour 1 an.

Au terme de l'année :

↳ soit l'agent mute dans sa collectivité d'accueil, il faudra supprimer son poste resté vacant,

↳ soit il reprend son poste au sein de la Maison de la Petite Enfance, il conviendra alors de supprimer le poste créé ce jour.

Délibération n° 2013.03 adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant la mise en détachement d'une auxiliaire de puériculture pour une période d'un an pour effectuer son stage auprès d'une autre collectivité, et qu'un recrutement pour remplacement n'intervient pas dans le cadre de l'article 3 de la loi 84-53,

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale 1^{ère} classe.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

la mise à jour du tableau des effectifs du SIRÉ comme suit au 1^{er} mars 2013 :

			Créé	Pourvu	Vacant
Filière Administrative	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Quotité : 100%	1	1	0
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	28 heures hebdomadaires	1	1	0
Filière Technique	Adjointes techniques	Quotité : 100%	4	4	0
Filière Sociale	Puéricultrice classe normale	Quotité : 100%	1	1	0
	Éducateur de jeunes enfants	Quotité : 100%	2	1	1
	Auxiliaire puér. principale 1^{ère} classe	Quotité : 100%	1	0	1
	Auxiliaire puér. principale 2 ^{ème} classe	Quotité : 100%	3	3	0
	Auxiliaires de puériculture 1 ^{ère} classe	Quotité : 100%	5	4	1
	Agent social 2 ^{ème} classe	Quotité : 100%	1	1	0
Filière Médico-sociale	Infirmier classe supérieure	Quotité : 100%	1	1	0
	Médecin vacataire	Taux horaire : 25,00 €	1	1	0
	Psychologue vacataire	Taux horaire : 30,00 €	1	1	0

Précise que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012.

4. Subventions aux associations - 2013

Comme chaque année, des subventions sont accordées à divers organismes ou associations. Les demandes reçues pour l'année 2013 sont les suivantes :

Organismes ou associations habituelles - subventions annuelles de fonctionnement -

	Année		Vœux
	2011	2012	2013
Collège Benjamin Franklin d'Épône			
Foyer Socio-Educatif	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Voyages et sorties scolaires	2 310,00 €	2 352,50 €	2 400,00 €
Classes à projets	2 000,00 €	2 000,00 €	2 200,00 €
C.E.S.C. (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)	349,50 €	265,81 €	300,00 €
Association sportive	500,00 €	500,00 €	500,00 €
			7 400,00 €
ASA (Accompagnement Scolaire Alphabétisation)	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Comité local des jardins familiaux du Bout du Monde	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
	9 959,50 €	9 918,31 €	10 200,00 €

Délibération n° 2012.04 adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2013

**Foyer Socio-Éducatif - Classes à projets - Voyages et sorties scolaires
Association Sportive - Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté**

**Association « Accompagnement Scolaire Alphabétisation »
Comité local « Jardins Familiaux du Bout du Monde »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu les documents fournis par les organismes « Foyer Socio-Éducatif », « Classes à projets », « Voyages et sorties scolaires » et « Association Sportive », « Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté » du Collège Benjamin Franklin, ainsi que des associations « Accompagnement Scolaire Alphabétisation » et « Comité local des Jardins familiaux du Bout du Monde »,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

☞ **Au titre de l'année 2013 :**

- 2 000,00 € (*Deux mille euros*) pour le Foyer Socio-Éducatif
- 2 400,00 € (*Deux mille quatre cent euros*) pour les « Voyages et sorties scolaires »
- 2 200,00 € (*Deux mille deux cent euros*) pour les « Classes à projets »
- 300,00 € (*Trois cent euros*) pour le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté
- 500,00 € (*Cinq cent euros*) pour l'Association Sportive.
- 300,00 € (*Trois cent euros*) pour l'association « Accompagnement Scolaire Alphabétisation ».
- 2 500,00 € (*Deux mille cinq cent euros*) pour le « Comité local des Jardins Familiaux du Bout du Monde ».

Précise que ces dépenses seront prévues au budget 2013 en section de fonctionnement

5. Organisation des séjours d'été 2013

La consultation pour l'organisation des séjours 2013 a été lancée comme suit :

- Lot n° 1 : 6 à 12 ans – Juillet 2013 – Semaine 29 ou 30 – 10 à 20 places réservées
- Lot n° 2 : 6 à 12 ans – Juillet 2013 – Semaines 29 et 30 – 10 à 20 places réservées
- Lot n° 3 : 12 à 15 ans – Juillet 2013 – Semaines 29 et 30 – 10 à 20 places réservées
- Lot n° 4 : 6 à 12 ans – Août 2013 – Semaines 32 et 33 – 3 à 10 places réservées
- Transport : Départ de Mézières-sur-Seine par autocar + train
- Hébergement en dur ou en camping avec locaux de restauration et sanitaires en dur.
- Activités ou thématique(s) à proposer.

La date limite de réception des dossiers étant fixée au 19 mars 2013 à 12h, la Commission Jeunesse étudiera les offres reçues et proposera des séjours à retenir lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical. Il conviendra également de fixer le mode de calcul des participations familiales qui était le suivant les années précédentes :

Tranches	Tarifications	Déterminations
SIRÉ1	30% Minimum à payer : 45 €. <i>(bons C.A.F. ou autres aides non compris)</i>	R.I.+Alloc./Nb parts < 3 500 €
SIRÉ2	45%	3 500 € <= R.I.+Alloc./Nb parts < 7 000 €
SIRÉ3	55%	7 000 € <= R.I.+Alloc./Nb parts < 10 500 €
SIRÉ4	70%	10 500 € <= R.I.+Alloc./Nb parts < 14 000 €
SIRÉ5	85%	14 000 € <= R.I.+Alloc./Nb parts
SIRÉ6	100%	Extra-muros

Adoptée à l'unanimité. La délibération sera rédigée lors du choix des séjours à la prochaine réunion.

Questions orales

CLSPD :

Une séance plénière doit être organisée avant la fin du mois de juin 2013. Trois dates devront être proposées pour soumission à Monsieur le Sous-Préfet.

Jardins Familiaux :

Dans le cadre de la sécurisation du centre de jardins familiaux et suite à la réunion organisée sur ce thème avec l'association Jardinot – Le Jardin du Cheminot, deux devis ont été établis pour l'installation d'une caméra de surveillance. Considérant le montant des devis, le financement pourrait se faire par le Comité Local des Jardins Familiaux et/ou par l'association Jardinot – Le Jardin du Cheminot.